



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : SOLIDARITE

Rapport d'activité 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon, Etablissement public administratif communal, voit l'organisation et le fonctionnement de son Conseil d'administration régis par les articles L123.4 à L123.9 et R123.1 à R123.26 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

En application de ces textes, le CCAS met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques qui répondent à l'analyse des besoins sociaux qu'il lui revient de réaliser.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS délibèrent sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour sans nécessairement que l'ensemble de ces sujets ne soient portés à la connaissance des élus municipaux n'appartenant pas au Conseil d'Administration.

L'action sociale déployée par le CCAS constitue pour autant une dimension importante de la politique municipale et établit de forts liens avec d'autres directions de la collectivité comme avec un réseau partenarial particulièrement dense.

Le rapport d'activité 2024 qui accompagne le présent rapport d'information vise à permettre à chaque élu municipal de disposer de cette connaissance des actions portées par le CCAS de la Ville de Dijon et des ambitions qui sont les siennes en matière de prévention, d'accès aux droits, de prise en compte de l'avancée en âge et d'accompagnement éducatif pour les publics dijonnais ayant recours à ses services.

Ce présent rapport d'activité témoigne du renforcement des actions menées par le CCAS autour de plusieurs thématiques :

- politique en faveur de l'âge, dans le prolongement de l'adoption de cette nouvelle politique fin 2024 et avec la reconnaissance de la qualité de l'offre proposée (obtention du label platine Ville amie des Aînés)

- accompagnement éducatif à travers la prise en charge dans le budget du CCAS du Programme de Réussite Educative (PRE) qui offre un suivi personnalisé aux enfants et aux jeunes rencontrant des difficultés à réussir. 655 jeunes ont été accompagnés par le PRE en 2024. Le déploiement de la Cité éducative, réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs des Grésilles et de Fontaine d'ouche autour de la Ville, traduit également la préoccupation du CCAS à apporter des réponses au public jeune dans l'accompagnement autour de sa scolarité.

Le CCAS a également consolidé ses actions en matière de lutte contre le non recours à travers ses Points d'Accès aux Droits (PAD) composés de professionnels qui ancrent toujours leur pratique dans une recherche d'autonomie des publics. Prenant appui sur un partenariat élargi dans le cadre d'une démarche de Développement social local suivie par chaque professionnel, l'enjeu reste bien sûr de solutionner les problématiques sociales avec lesquelles les publics viennent aux PAD mais vise aussi à gagner en citoyenneté en rapprochant les publics de lieux de sociabilité, propices à une dignité recouvrée. 4095 dijonnais ont été accompagnés socialement en 2024.

Le CCAS a maintenu en 2024 son implication autour de l'aide alimentaire, portant une réponse aussi originale qu'efficace à travers l'outil numérique Collecto qui permet d'optimiser la collecte et la redistribution des denrées alimentaires en répondant au plus près des besoins des bénéficiaires et en réduisant considérablement le gaspillage.

L'année 2024 a enfin été l'occasion d'apporter des informations pratiques précieuses aux dijonnais à travers un guide des aides largement diffusé pour permettre à chacun de s'orienter vers des prises en charge adaptées aux difficultés rencontrées.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte du rapport d'activité 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)